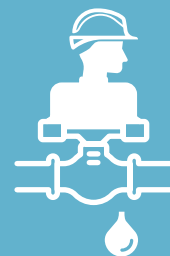


Sous-investissement : comment inverser la tendance ?



L'essentiel

Le constat d'un sous-investissement chronique dans les réseaux d'eau – avec les pertes en eau qui en résultent – est largement partagé. Il ne doit pas faire perdre de vue d'autres besoins d'investissements tout aussi importants pour répondre aux enjeux de qualité, de santé, lutte contre les micropolluants, réduction de calcaire dans l'eau, lutte et adaptation face au changement climatique, ... Pour inverser la tendance, chaque service d'eau devrait définir un plan d'investissement pluriannuel et un programme de renouvellement tenant compte de l'état du patrimoine local, du niveau de service à atteindre, de ce qui peut être demandé au consommateur et des soutiens complémentaires qui peuvent être mobilisés. La "loi NOTRe" peut offrir un cadre propice à cette dynamique.

État des lieux

Le renouvellement des réseaux d'eau potable, une nécessité nationale

996 000 km

de réseaux d'eau potable en France,
75% du patrimoine « Eau Potable » global.

Un patrimoine national de

150 Mds d'€

Si on ne l'entretient pas,
c'est un actif public qui perd sa valeur.



Objectif : garantir au XXI^e siècle la pérennité d'un progrès social majeur :

- ◆ Assurer partout sur le territoire l'accès à l'eau potable
- ◆ Maîtriser la qualité de l'eau
- ◆ Préserver le milieu naturel par limitation des pertes en eau
- ◆ Assurer une continuité de service, 24H/24, 7J/7

Un constat unanime : un déficit d'investissement d'1 milliard d'€/an pour les seuls réseaux d'eau potable

0,58%

Taux actuel de renouvellement
des réseaux d'eau potable



Soit en moyenne

1 Md€

d'investissement/an

1,3%

Taux de renouvellement
à atteindre pour répondre aux besoins



Soit un budget minimal de

2 Mds€/an

+ 0,27 €/m³ soit **32 €/an** (en moyenne nationale)

sur une facture annuelle d'eau potable de 120 m³.
Ce qui correspond à moins d'un pack de 6 bouteilles d'eau par mois par ménage.



C'est la hausse de prix moyenne à consentir par chaque ménage pour atteindre le niveau d'investissement requis dans les réseaux d'eau, toutes choses égales par ailleurs.

Un niveau de renouvellement choisi par les collectivités

- ◆ Ce sont les collectivités qui fixent le niveau de renouvellement qu'elles souhaitent et le répercutent dans le prix de l'eau.
- ◆ Dans près de ¾ des contrats de délégation, les collectivités choisissent d'assurer directement le coût de renouvellement des réseaux.
- ◆ 17 mesures issues des Assises de l'eau visent à doubler le rythme de renouvellement des infrastructures de service.
- ◆ L'effort portera notamment sur des communes en difficultés structurelles, correspondant principalement à des services ruraux.

Une approche responsable : déterminer un plan pluriannuel d'investissement et d'exploitation pour chaque service



Chaque service doit définir **son** plan pluriannuel d'investissement et d'exploitation en local, afin d'adapter **son** effort à l'état de **son** patrimoine, ainsi qu'au niveau de service à atteindre et au prix que les ménages sont en mesure de supporter.

La stratégie nécessite de tenir compte des :

- ◆ **Priorités techniques :** état du patrimoine, sécurité sanitaire et qualité, respect des normes, continuité, taux de fuite, ...
- ◆ **Priorités stratégiques :** priorités d'actions pour le pouvoir d'achat, la lutte contre le réchauffement climatique, l'adaptation à ses conséquences, la santé, l'innovation et la recherche, ...
- ◆ **Capacités d'investissement**
- ◆ **Sources de financement externes et prix de l'eau raisonnable**

Ne pas tout sacrifier au renouvellement des réseaux

+ 1 Md€ d'investissements nécessaires pour couvrir ces besoins (en supplément du milliard nécessaire pour le renouvellement des réseaux d'eau potable).

Assainissement : de nombreuses infrastructures (stations d'épuration de première génération, usines de traitement des eaux de

surface en milieu rural...) ne sont plus **performantes ni conformes** à la réglementation.

Les nouveaux enjeux sanitaires et de qualité de l'eau : traitement des micropolluants, distribution d'une eau moins calcaire (décarbonatation). La prise en compte du risque de transfert de CVM dans l'eau, selon les arbitrages des

pouvoirs publics, pourrait aussi engendrer de nouveaux besoins d'investissement.

Les enjeux liés à la transition énergétique (méthanisation à partir des boues de stations d'épuration) ou **au réchauffement climatique** (REUT : réutilisation des eaux usées, ...)

Capitaliser sur la dynamique de la loi NOTRe pour bâtir des stratégies locales ambitieuses

- ◆ **Les regroupements des compétences « eau » instaurés par la loi NOTRe** permettront de réfléchir avec plus de moyens sur des territoires plus larges.
- ◆ **Le prix de l'eau devra être homogénéisé au sein de chaque nouvelle intercommunalité.** Ce sera une raison supplémentaire de se poser les bonnes questions.
- ◆ **De véritables stratégies locales pour l'eau** embrassant des enjeux citoyens capitaux vont pouvoir être construites, expliquées et promues auprès des habitants de chaque territoire.



Zoom Veolia

Les bénéfices consommateurs de l'eau adoucie

Plus de 80% des français sont concernés par une eau trop calcaire. Pour une famille, cela coûte en moyenne 250 euros par an (consommation massive de produits anti-calcaire et détergents, vieillissement prématuré de l'électroménager, ...). Pour satisfaire au mieux ses consommateurs, Veolia propose désormais une nouvelle offre d'adoucissement de l'eau collectif qui peut être adoptée par les villes : une solution à la fois économique, durable et plus saine.